



## **FO reçue par la direction Euro-Cargo-Rail**

Une délégation FO, composée des deux délégués syndicaux d'ECR et d'un représentant de la fédération FO des cheminots ont été reçus à leur demande par la direction d'ECR.

Nous avons d'abord abordé les nombreux cas de non-respect de la réglementation et de l'accord de branche du 14 octobre 2008 relatif à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail dans le fret ferroviaire. La direction se retranche derrière ce texte qui n'apporte que trop peu de droits aux salariés et est interprétable. **FO** avait eu raison de ne pas signer et de **dénoncer cet accord**.

Les sujets sont nombreux et notamment le non-respect des articles 41.4 et 13. Sur ce dernier, la direction nous informe que l'organisation du travail est individuelle et se déroule sur une semaine pour les conducteurs ! Ce qui ne l'empêche pas, de ne pas afficher les plannings sur tous les sites, même à la semaine ! Cette affirmation est des plus étrange car le fret ferroviaire est bien organisé sur une plus longue période qu'une semaine (hors trains de dernière minute). Rien n'empêche la direction d'afficher un roulement pour les trains réguliers, et **surtout la direction doit afficher la répartition de la durée du travail de tous les salariés !**

Cette rencontre a permis à FO de rappeler ses revendications, qui sont celles des salariés d'ECR : Respect de la réglementation sur le travail de nuit et le statut de travailleur de nuit, une durée maximum des RHR (la

direction affirme qu'elle travaille à ne pas laisser un conducteur longtemps en RHR) et la planification de journées de plus de 8 heures.

Nous avons exigé que tous les repos soit encadrés et sur ce sujet, **la direction s'engage à les faire finir au plus tard à minuit et terminer au plus tôt à minuit**. C'est bien évidemment insuffisant et nous attendons l'écrit promis par la direction sur ce sujet.

Nous avons également revendiqué un délai de prévenance raisonnable dans la transmission de la programmation. Sur ce sujet et sur d'autres, impactant la planification, la direction nous a proposé une **réunion tri-partite Direction-planification-FO**. Nous vous tiendrons informés des éléments débattus et des solutions envisagées. N'hésitez pas à nous solliciter pour tous sujets que vous souhaitez voir abordés.

La revendication de FO dans le ferroviaire est que, le RH0077, appliqué à la SNCF (**décret 99-1161**), soit repris dans le **décret socle** qui doit être présenté dans quelques semaines. La **convention collective** pourra quant à elle apporter des améliorations à ce texte. Cette solution permettrait à tous les salariés du rail de travailler dans les mêmes conditions.

Même si FO n'avait pas sollicité la direction sur le sujet du NPO, celle-ci a voulu aborder le sujet. Pour FO, il est inacceptable de vouloir imposer aux salariés une mobilité géographique, qui plus est avec des indemnités très largement insuffisantes.

**POUR AGIR OU OBTENIR TOUTES LES  
INFORMATIONS, CONTACTEZ NOUS :**

**[fo.dbschenker@gmail.com](mailto:fo.dbschenker@gmail.com)**

Et retrouvez nous sur notre site :

**[www.fo-db.com](http://www.fo-db.com)**